## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2020 Recu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID: 033-253306310-20200707-2020\_02\_29-DE

Nbre de membres en exercice : 17 Nbre de membres présents : 7 Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes: Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation : 29 juin 2020

Etaient Présents: Mmes DERVILLE- GOT - GUILLEN - LABARRIERE - MONSEIGNE-

QUENTIN. M LABRIEUX

Absents représentés : Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-29: Recrutement d'un stagiaire pour l'«étude de la place de l'eau dans les documents d'aménagement et d'urbanisme : sur le territoire du SAGE Estuaire de la Gironde » et demandes de subventions associées

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment sa disposition ZH3;

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde et notamment l'action 4.1;

Considérant la nécessité de connaître le degré d'intégration de l'enjeu eau dans les documents d'urbanisme actuels sur le territoire du SAGE;

Considérant la volonté à la suite de ce stage de sensibiliser les élus sur le sujet de l'eau et la prise en compte de celui-ci dans les documents d'urbanisme;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'accueillir un stagiaire à partir de juillet 2020 pour un montant maximum de 2000 € (hors défraiement de déplacements) inscrit au budget annexe Eau 2020 ;

Article 2. D'approuver le plan de financement suivant : Coût de la prestation : 2000 €

Plan de Financement : Région Nouvelle-Aquitaine 20% du coût : 400 €

Agence de l'Eau Adour Garonne 50% du coût 1000 €

Autofinancement SMIDDEST 30 % du coût 600 €

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement d'un stagiaire, les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne; Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020